

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 septembre à 18h30 se sont réunis dans la salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Gilles MARTIN, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Ghislaine POLPRE, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER.

Absents excusés : Stéphane SERGENT pouvoir à Hélène DELERIS, Damien SCHAEFLE pouvoir à Ghislaine POLPRE.

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 44^e conseil municipal.

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du dernier procès-verbal

- Délibérations :

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Nicolas
- Mise en vente du tracteur tondeuse
- Formation Canva proposée par Idéalternative
- Cession du parquet à l'Association Les Barils Loisirs
- Présentation du devis pour l'implantation d'une réserve souple à la Flouterie
- Projet de travaux et d'aménagement
- Point sur l'entretien des haies et des parcelles boisées ou incultes
- Bilan des manifestations de l'été
- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Nicolas

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une participation aux frais de fonctionnement des classes des écoles publiques et privées est demandée aux communes qui ne disposent pas d'écoles publiques.

Il fait part de la demande de participation pour l'année scolaire 2023-2024 de L'Ecole St Nicolas de Verneuil d'Avre et d'Iton suivant le montant voté par la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton. Pour rappel le forfait pour l'année 2022-2023 pour un élève de maternelle : 1 735.24 € et pour un élève d'élémentaire : 673.46 €. 6 élèves étaient scolarisés en primaire en 2023-2024.

M. le Maire réaffirme sa volonté de maintenir la participation financière au fonctionnement de l'école Saint-Nicolas, tout en garantissant l'égalité de traitement en matière de contribution aux frais de restauration scolaire, conformément aux pratiques en vigueur pour les autres établissements.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après débat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'établir un forfait de participation communale de 500 € par élève et an fréquentant l'école St Nicolas quel que soit le degré de scolarité
- **DECIDE** de maintenir sa participation de 3 € par repas et par élève
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget primitif au compte 6558.

Mise en vente du tracteur tondeuse

Le Conseil Municipal décide de procéder à la mise en vente de l'ancien tracteur tondeuse de marque Kubota, acquis en 2017 pour un montant de 5 628,00 € TTC. Compte tenu des frais d'entretien à prévoir, il est proposé de fixer le prix de vente à 1 500,00 € TTC. Un acquéreur potentiel est intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de vendre** l'ancien tracteur tondeuse de marque Kubota, acquis en 2017 pour un montant de 5 628,00 € TTC.
- **d'autoriser** la vente pour un montant de **1 500,00 € TTC**, à l'acquéreur identifié.
- Le bien sera radié de l'actif de la commune et il sera procédé aux écritures comptables correspondantes, conformément à la réglementation en vigueur.
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Formation Canva proposée par Idéalternative

Guillaume Vaslin, en charge de la mise à jour du site internet de la mairie, propose l'organisation d'une formation d'une journée à l'outil Canva, à destination des agents municipaux, des responsables associatifs, et ouverte également aux habitants de la commune. Le nombre de participants sera limité à 12 personnes. Le coût de cette formation est estimé à 600 € HT, pris en charge par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à cette proposition.

Cession du parquet à l'Association Les Barils Loisirs

À la suite de sa lecture, la convention de cession est modifiée afin de prendre en compte les observations formulées lors de la présente séance, puis elle sera soumise à nouveau à l'approbation du conseil lors de la prochaine réunion.

Présentation du devis pour l'implantation d'une réserve souple à la Flouterie

Le sujet est reporté au prochain conseil en l'absence de réception du devis.

Projet de travaux et d'aménagement

M. le Maire fait un point avec les élus sur les pistes de réflexion relatives à de futurs projets de travaux évoqués en amont. Parmi les orientations envisagées figurent : la poursuite de la reprise des tombes en état d'abandon, le remplacement du barnum par une structure rigide avec une partie pouvant être close ainsi que le remplacement du jeu d'équilibre dégradé.

Dans une démarche d'intégration paysagère, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sera consulté afin de nous accompagner et de proposer des idées adaptées au site.

Les travaux rue du Plessis seront réalisés en octobre par le service voirie de l'INSE27.

Une étude sur le prolongement de la piste cyclable est en cours en lien avec l'intercommunalité, afin d'envisager sa continuité.

M. le Maire exprime son désir de repenser la communication de la commune, notamment à travers la modernisation du logo.

Des petits travaux seront également à prévoir au restaurant.

Point sur l'entretien des haies et des parcelles boisées ou incultes

Il est rappelé qu'un arrêté municipal a été pris le 05 août dernier, rendant obligatoire l'entretien régulier des parcelles boisées, arborées ou incultes situées sur le territoire communal.

Une liste des propriétaires de parcelles concernées, notamment celles qui sont insuffisamment entretenues, a été établie ce soir afin de les informer de l'application de cet arrêté.

Par ailleurs, des courriers seront à nouveau adressés aux propriétaires identifiés lors de cette séance, en raison du mauvais entretien de leurs haies.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cet arrêté devra être scrupuleusement respecté, d'autant plus que les périodes de sécheresse et de chaleur intense, de plus en plus fréquentes, augmentent fortement les risques de départs de feu.

Bilan des manifestations de l'été

M. le Maire souligne que le bilan pour les manifestations proposées par la mairie et celles organisées par Les Barils Loisirs a été très positif. Toutefois, il regrette la faible participation des habitants de la commune aux repas organisés par Les Barils Loisirs et insiste sur le fait que la subvention accordée à l'association devrait profiter en priorité aux Bariloises et aux Barilois. Monsieur le Maire précise qu'il a toujours soutenu et remercié la Présidente de Les Barils loisirs et son équipe pour la réussite des manifestations.

Suite au succès de la Dictée des Barils, il est envisagé de l'élargir à d'autres habitants du territoire.

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le restaurant "Le Barilois" a mis en place un nouveau concept. Il a proposé au restaurateur, Thomas Kis d'organiser une inauguration sous forme de portes ouvertes, accessible à l'ensemble des habitants de la commune le vendredi 17 octobre. La mairie participera financièrement à l'organisation d'un cocktail à cette occasion. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette initiative.

Concernant l'enquête publique sur le projet de Périmètre Délimité des Abords des Fossés Royaux, elle se déroulera donc **du jeudi 30 octobre 2025 au lundi 1^{er} décembre 2025 inclus.**

4 permanences seront organisées au cours de cette enquête :

- à l'Espace France Services de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton : jeudi 30 octobre 2025, de 14h à 17h ;
- à la mairie d'Armentières-sur-Avre : lundi 10 novembre 2025 de 15h à 18h ;
- à la mairie de Chennebrun : jeudi 20 novembre 2025 de 14h30 à 17h30 ;
- à l'Espace France Services de Breteuil : lundi 1er décembre 2025, de 14h à 17h.

M. le Maire déplore que le stop de la Flouterie ne soit pas respecté par des automobilistes roulant à très vive allure, d'ailleurs les enregistrements de la caméra le confirment. Monsieur le Maire regrette vivement que le pouvoir de police du maire ne soit pas pris en compte pour ce type de délit. Il a demandé à notre gendarme référent de faire remonter ces infos à sa hiérarchie. Des contrôles plus réguliers vont être organisés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50.

Prochain conseil le vendredi 07 novembre à 18h30.